



## ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION

Secrétariat :  
c/o OEPN  
Les Champs Fallat  
CH-2882 St-Ursanne  
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11  
kathrin.gschwind@jura.ch

### Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

<b>SEANCE N° 1/2007</b>	DATE :	<b>Jeudi 22 mars 2007</b>
	LIEU :	<b>Salle du Parlement, 2 rue de l'Hôpital, Delémont</b>
	HEURE :	<b>9h30 – 12h30</b>
	REDIGE PAR :	Sandrine Schmidt

<b><u>PARTICIPANTS :</u></b>		Distribution
R. Longet	equiterre, Président	1
<b>bci</b>		
M. Fischer	bci Betriebs-AG	1
R. Luttenbacher	bci Betriebs-AG	1
<b>Canton du Jura</b>		
J.-P. Meusy	RCJU/OEPN	1
A. Bapst	RCJU/OEPN	1
J. Fernex	RCJU/OEPN	1
F. Schaffter	RCJU/JUR	1
<b>Communes et institutions suisses</b>		
P. Girardin	Commune de Bonfol	1
J.-C. Hennet	Commune de Bonfol	1
<b>Préfecture du Haut-Rhin (coordination des services de l'état français)</b>		
J.-M. André	Sous-préfet d'Altkirch	1
<b>Haut-Rhin (administration, conseil général)</b>		
B. Grebot	DDAF Haut-Rhin	1
<b>Alsace (administration)</b>		
J. Gillet	DIREN Alsace (remplace B. Blanchard)	1
<b>Communes françaises</b>		
H. Ecoffey	Maire de Réchésy	1
J.-P Pinol	Adjoint au maire de Réchésy	
J.-R. Frisch	Maire de Pfetterhouse	1
M. Heyer	Adjoint au maire de Pfetterhouse	1
<b>Territoire de Belfort (administration, conseil général)</b>		
J.-C. Meuley	Vice-président de la Communauté d'agglomération Belfortaine	1
<b>Société civile</b>		
L. Merguin Rossé	Pro Natura Jura	1
S. Kuffer Heer	Demeter Suisse	1
J.-C. Probst	Unia Le Syndicat	1
I. Chevalley	equiterre	1
<b><u>EXCUSES :</u></b>		
<b>Canton du Jura</b>		
M. Buser	Consultant Gouvernement RCJU	1
<b>bci</b>		
A.-F. Wagner	bci Betriebs-AG	1
<b>Communes et institutions suisses</b>		
C. Wenger	OFEV	1
H. Kaegi	Commune de Beurnevésin	1
C. André-Fridez	Commune de Beurnevésin	1
<b>Franche-Comté (administration, conseil régional)</b>		
A. Fousseret	Collectif Bonfol, conseiller régional, vice-président de la CIB	1
B. Genin	DIREN Franche-Comté (remplace M.-P. Collin Huet)	1
M. Mouttet	DRIRE, Alsace	1
<b>Haut-Rhin (administration, conseil général)</b>		
A. Michel	DDASS Haut-Rhin	1
F. Demuth	Conseil général du Haut-Rhin	1

<b>Territoire de Belfort (administration, conseil général)</b>		
J. Raymond	DDEA du Territoire de Belfort (Direction départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) en lieu et place de DDAF du Territoire de Belfort	1
E. Lalaurie	DDASS du Territoire de Belfort	1
J. Monnier	Conseil général du Territoire de Belfort	1
<b>Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du b. v. de la Largue et du sect. de Montreux</b>		
D. Dietmann	SMARL	1
<b>Société civile</b>		
J.-F. Gerber	Chambre de commerce et d'industrie JU	1
J.-L. Walther	Consultant Collectif Bonfol	1
J.-P. Egger	Pro Natura Jura	1
M. Wüthrich	Greenpeace	1
Ph. Riat	WWF	1

## Introduction

- R. Longet souhaite la bienvenue aux personnes présentes et remercie Monsieur Jacques-André Hertig, expert du Canton, d'avoir bien voulu répondre à l'invitation de la CI.

### 1. Adoption de l'ordre du jour

- L'ordre du jour est adopté.

### 2. Procès-verbal de la séance du 15 novembre 2006

- Le P.-V. de la séance du 15 novembre 2006 est adopté sans modification.

### 3. Validation du rapport d'activité de la CI 2006

- R. Longet précise que le rapport d'activité a pour objectif de faire la synthèse des travaux de la CI pour l'année 2006. Il mentionne que seule Mme Wagner s'est manifestée lors de la consultation de ce rapport aux membres de la CI. Elle propose de remplacer le mot "extraction" par "excavation". Il demande si d'autres membres de la CI ont des corrections à proposer sur ce rapport.
- L. Merguin-Rossé dit que les membres n'ont pas eu suffisamment de temps pour proposer des commentaires dans les délais qui étaient impartis et demande si elle peut encore faire une correction. Elle n'est pas d'accord avec ce qui est écrit à la page 2 du rapport. Elle précise que le Collectif Bonfol n'a pas fait une opposition de "principe". Le Collectif a fait opposition au plan spécial lors de la consultation à la fin de l'année passée, car il n'admet pas que le dossier se déroule par étapes. Il souhaite que la surface définie dans le cadre du plan spécial soit plus importante pour pouvoir faire, si nécessaire, des assainissements en dehors de la zone du plan spécial.
- R. Longet accepte cette modification. Il demande ensuite aux membres de mettre à jour la liste des membres en annexe du rapport (mettre dans le rapport et sur le site internet la liste des membres au 1<sup>er</sup> avril 2007). Il a reçu le 2 mars dernier une demande d'adhésion à la CI de Monsieur Michel Lassus qui est Président de la Commission des Eaux de Franche-Comté et Vice-Président de la Commission de Protection des Eaux nationale (cf. courrier de demande d'adhésion en annexe). R. Longet a répondu par courrier le 12 mars 2007 que sa candidature serait présentée aux membres de la CI. Aucune opposition des membres n'ayant été faite, M. Lassus est donc admis comme membre de la CI.
- M. Ecoffey mentionne que le Syndicat intercommunal des eaux du sud du Territoire de Belfort (SIDES), dont le siège est toujours vacant au sein de la CI, est remplacé par la Communauté de communes du Territoire de Belfort. En tant que membre de cette Communauté, il se propose pour représenter cette entité au sein de la CI.

#### **4. Etablissement du programme d'activité de la CI pour l'année 2007 et proposition de budget**

- R. Longet rappelle que l'objectif de la CI est de se réunir régulièrement pour avoir un suivi optimal du projet. Jusqu'à présent un rythme de 4 séances par année a été fixé. Il demande aux membres de la CI s'ils ont de nouveaux projets pour l'année 2007 et si ce n'est pas le cas, il propose de reporter le même budget.
- J.-C. Meuley dit qu'il souhaiterait faire un film des débats de la CI avec des interviews des différents partis dans le but de laisser une trace visuelle des activités de la CI. Il rappelle qu'il avait déjà proposé cette idée l'an dernier.
- L. Merguin-Rossé soutient cette proposition.
- R. Longet propose que le bureau de la CI se réunisse pour concrétiser cette idée.

#### **5. Information sur la procédure en cours : état des oppositions par André Bapst (OEPN)**

- A. Bapst excuse le SAT (D. Nusbaumer du Service de l'aménagement du territoire) qui était invité à cette séance pour présenter l'état des oppositions, mais qui n'a pas pu se libérer.
- A. Bapst présente un bref rappel de la procédure en cours avec ses principales étapes :

Le dépôt public du plan spécial s'est déroulé du 15 novembre au 18 décembre 2006. 12 oppositions ont été faites au projet. Elles concernent 4 thèmes principaux :

- Oppositions relatives à l'accès (3) : 3 exploitants agricoles se sont manifestés.
- Oppositions du Collectif Bonfol (5) : Les oppositions de WWF Jura, Pro Natura Jura, Greenpeace Suisse et Unia sont semblables et ont été traitées simultanément. Il en est de même pour l'opposition de la Fondation E. Maryon, hormis un point spécifique qui a été traité séparément.
- Oppositions des riverains et habitants de Bonfol (3) : Elles concernent essentiellement des aspects de qualité de l'air et d'évaluation de propriété.
- Opposition du Dr. Eberlin : Cette opposition qui traite de la sécurité sur le site n'a pas été retenue. Ces aspects sont gérés dans le cadre d'une organisation cantonale spécifique.

Une 13<sup>ième</sup> opposition a été reçue hors délais de la part de Verts Français.

Le Canton a organisé des séances de conciliations avec les opposants :

- Le 22 février dernier, 4 séances ont été organisées avec les exploitants agricoles, les riverains et habitants de Bonfol. Suite à ces séances M. et Mme Egger ont été les seuls à retirer leur opposition.
- Le 23 février 2007, le Collectif Bonfol a été reçu.
- Le 7 mars 2007, un entretien s'est déroulé entre le Canton et la Fondation E. Maryon, avec son avocat.

L'OEPN (Office des eaux et la protection de la nature) et le Service juridique du Canton préparent les réponses aux oppositions pour fin avril 2007. Le Gouvernement jurassien prononcera alors sa décision. Il s'en suivra une période de recours de 30 jours. Pour l'instant, M. Bapst précise que le dépôt du permis de construire est retardé par rapport au calendrier initial.

- R. Longet remercie A. Bapst pour sa présentation et demande des précisions sur la procédure de recours.
- F. Schaffter répond que sur la 10<sup>aine</sup> d'opposants admis, tous pourraient faire recours à la décision du Gouvernement au tribunal cantonal.
- J.-R. Frisch voudrait avoir connaissance du contenu des oppositions.
- R. Longet décide après discussion de faire une demande par écrit à tous les opposants du plan spécial pour leur demander l'autorisation de diffuser à la commission le libellé de l'opposition qu'ils ont adressée au Service de l'aménagement du territoire du Canton.

- Le Collectif Bonfol est d'accord pour communiquer à la CI leur prise de position.
- J.-R. Frisch fait remarquer que la procédure de recours est suspensive et le regrette, car il souhaite que le chantier démarre au plus vite.
- R. Longet précise que seuls ceux qui ont fait opposition dans le cadre du plan spécial pourront faire recours.
- L. Merguin-Rossé précise que le Collectif a fait opposition sur des arguments de fond qui ont montré une position divergente entre l'Etat jurassien et les associations. Il reproche au Canton son approche trop globale du projet ainsi que la délimitation du plan spécial. Il pense, entre autre, que le Canton n'est pas allé assez loin pour les objectifs d'assainissement. Toutes les exigences ne sont pas remplies.
- F. Schaffter précise que le recours au tribunal cantonal aura un effet suspensif sur le projet. La durée de traitement en première instance sera d'env. 6 mois puis d'une année en deuxième instance.
- J.-P Meusy fait remarquer que les autorités françaises avaient été appelées à se prononcer lors de la phase de consultation du projet l'été passé. Les avis des différentes instances avaient été coordonnés par le sous-préfet du Haut-Rhin. L'ensemble des services de l'Etat français avait accepté le projet, avec quelques remarques qui seront prises en compte par les autorités suisses.
- J.-C. Probst demande des précisions sur le dépôt du permis de construire et les avancées de bci sur le dossier, sachant que le Canton règle actuellement les oppositions.
- F. Schaffter répond que le permis peut être déposé par bci, mais qu'il ne pourra pas être attribué sans le plan spécial.
- J.-R. Fisch souhaite savoir qui a déposé le recours des verts Alsaciens.

## **6. Exposé du professeur Hertig (expert du Canton) sur le projet d'assainissement de la DIB et les impacts sur la qualité de l'air (cf. exposé en annexe)**

Le Dr. Jacques-André Hertig est expert pour le Canton dans les domaines de l'air, des études de risque, des études d'impact sur l'environnement. Il était enseignant à l'EPFL et est à présent directeur du bureau Hertig & Lador.

Son exposé traite des principaux concepts retenus pour la ventilation de l'air dans la halle, le traitement de l'air, ainsi que les principales émissions et immiscions attendues (dont les odeurs). Il fait remarquer que le dossier évolue encore et que les derniers documents datent du 18 décembre dernier, soit après la mise à l'enquête (*rapport provisoire de bci sur le concept de ventilation et de gestion des effluents gazeux du 18.12.06 – "non public" en cours de consultation par le Canton*).

### 1. Concept de base et adaptations :

Au cours de nombreuses séances techniques entre bci et les experts du Canton, un certain nombre de problèmes ont été soulevés et sont à présent résolus. Des avancées importantes ont été faites suite à une collaboration étroite entre tous les acteurs.

Il s'agissait notamment de la stabilité des talus avec la mise en place de la halle, du concept initial de ventilation (des stratifications pouvant se créer avec des concentrations de polluants au plafond). Une étude a été réalisée pour éviter ce phénomène de stratification et mettre en place un système d'aspiration/ventilation adapté, et des filtres avant de rejeter les effluents à la cheminée. Ces concepts ont été définis en gardant à l'esprit qu'il faut maintenir l'étanchéité de la halle.

Pour toutes ces installations, le principe est de poser des systèmes modulables qui seront testés et adaptés lors de la phase pilote. Des exemples de ce type de halle existent en Allemagne (Trihalde).

Chronologiquement, les avancées du projet dans le domaine de l'air ont été les suivantes :

- Concept de base : projet d'assainissement en 2003
- Élargissement de la halle : début 2006 (tient compte de la stabilité des talus)
- Grappins : printemps 2006 (éviter les émanations liées aux véhicules dans la halle et limiter la présence du personnel)
- Prise en compte des "lacs d'air froid" (stratification) : automne 2006

Le projet initial ne prévoyait pas de filtre. Le Canton a exigé qu'une filtration soit mise en place pour respecter l'OPair.

2. Présentation du rapport Lohmeyer : étude de l'écoulement de l'air dans la halle d'excavation (rapport du 18.08.06 : disponible sur le site internet [www.jura.ch/dib](http://www.jura.ch/dib)) :

Le but de cette étude était de réaliser une modélisation des écoulements d'air afin de s'assurer que les conditions dans la halle seront respectées et de proposer, le cas échéant, des améliorations du concept de ventilation.

Les conclusions du rapport sont que la dépression dans la halle sera maintenue pendant l'exploitation, mais également à l'arrêt. Pendant ces mêmes phases, les concepts de ventilation retenus éviteront la formation d'une atmosphère explosive.

3. Les émissions :

Le benzène a été retenu comme "marqueur" pour détecter une éventuelle pollution (toxique connu, mesurable, facile à traiter,...). Il n'est pas possible de mesurer l'ensemble des polluants (env. 5000).

La dioxine est prise en compte. Elle pourra être décelée en cas de dégagement sous forme particulaire. On peut s'attendre à ce qu'il y ait localement des concentrations de particules fines. Des précautions seront prises en ce que concerne le risque d'émanation d'une bouffée de courte durée.

4. Les différents types de filtres :

Des techniques de filtration existent depuis plusieurs années et sont efficaces.

- filtration mécanique
- filtre électrostatique
- lavage de fumée (rideau d'eau qui piège les petites particules)
- filtre à charbon actif (filtre spécifique pour réduire les concentrations).

Bci a étudié une série de procédés :

- Torchère
- Filtre à charbon actif (filtre universel : couvre 98% de produits, Capacité d'être large spectre, mais problème de régénération).
- Lavage multiple (problème de dépollution des eaux du filtre).
- Biofiltre (bactérie spécifique à un produit : difficile de les doser).
- Oxydation thermique régénérative (chauffage avec des combustibles : assez spécifique).
- Oxydation catalytique,....

Pendant la phase pilote, en fonction des résultats, le système sera adapté. En premier lieu, le charbon actif sera retenu. Il sera intéressant d'utiliser des procédés combinés. Pendant cette phase, une mesure en continu des polluants sera exigée.

En cas de panne du filtre, la cheminée (dont la hauteur de 48 m tient compte des arbres) permettra de garantir que les valeurs de l'OPair seront respectées.

5. Pollution atmosphérique : Calcul avec les modèles gaussiens :

Un mat météo, mis en place sur le site depuis novembre 2004, permet de déterminer la direction des vents dominants (mesures à 10 m et à 40 m du sol).

Le modèle tient compte de la dispersion au cours du temps et permet de calculer la probabilité de ressentir des odeurs. Avec une concentration moyenne, il sera possible de sentir la DIB 3 à 5 min par année à Bonfol. Avec la présence du filtre aucune odeur ne sera perçue.

6. Conclusions générales :

- Les mesures prises dans la halle sont suffisantes
- La pose de filtre rend l'installation conforme à l'OPair
- La hauteur de la cheminée est correcte et prend en compte la présence de la forêt
- Les risques d'odeur sont minimales
- L'efficacité des filtres sera testée pendant la phase pilote (point en suspens en l'état actuel des connaissances).

- R. Longet remercie M. Hertig pour son exposé, qui montre bien la complexité de la situation et soulève de nombreuses questions.
- M. Heyer voudrait savoir quelles sont les mesures prises en cas de mauvais fonctionnement de la filtration.
- J.-A. Hertig répond qu'il ne sera pas possible d'arrêter l'installation. Des émissions pourront donc se produire. Un filtre de secours devra être prévu.
- J.-M. André demande des précisions quant au suivi administratif des accidents. Il voudrait savoir où en est la Commission de sécurité dont il a été informé en fin d'année 2006. Celle-ci devra notamment s'occuper de la coordination des secours.
- J.-P. Meusy répond qu'un groupe de coordination "Procédure d'alarme et d'intervention" va être mis en place et mentionne que les autorités françaises ont déjà désigné leurs représentants. Il réunira des spécialistes cantonaux, des responsables et experts actifs dans ces problématiques, tant français que suisses. Il aura pour objectifs principaux d'évaluer les plans d'intervention, de coordonner les procédures d'alarme et d'intervention en cas d'incident ou d'accident sur le site, d'assurer l'information des autorités et de la population, d'organiser des exercices d'alarme et d'intervention, etc.
- R. Longet propose de traiter ce point lors d'une prochaine séance de la CI.
- J.-A. Hertig précise que les schémas d'alerte sont prêts (cf. rapport OPAM). Les arbres de défaillance sont en cours de finalisation.
- J. Fernex précise que les concepts d'intervention existent et ont été validés dans une première phase. Le groupe de travail qui sera prochainement nommé affinera les concepts, notamment avec des exercices sur place.
- P. Girardin voudrait avoir des précisions sur le mélange des produits.
- J.-A. Hertig dit qu'il faut s'attendre à trouver une pâte fortement humide qui n'aura plus de caractère d'explosivité. Le risque de feux sera plus important lorsque les déchets seront secs. Il faudra donc limiter au maximum les surfaces ouvertes au niveau du front d'excavation. Il n'y a pas de risque de destruction de la halle par le feu, du fait de la hauteur de cette dernière (40 m). Le feu pourra être éteint avant que la halle ne soit détruite.

## 7. Divers, point presse, prochaines séances

La prochaine séance de la Commission d'information aura lieu le **mercredi 13 juin 2007** à Pfetterhouse (organisation d'un bus depuis Porrentruy).

Les 2 consortiums mandatés par bci viendront présenter l'état de leurs travaux (il n'est pas nécessaire pour l'instant d'organiser une visite du site).

Le Canton pourrait présenter la cellule "alarme et intervention" lors de cette séance, ou plus probablement lors de la séance ultérieure.

**Une séance du bureau de la CI est prévue le mercredi 9 mai 2007** de 10h à 12h (salle du DEE, rue des Moulins, Delémont). Les membres réfléchiront à organiser un enregistrement vidéo qui retracera l'histoire des travaux de la CI. Le bureau se penchera également sur l'état actuel du site internet.

**Annexes du PV de la séance** (site internet [www.jura.ch/ci-bonfol](http://www.jura.ch/ci-bonfol)) :

- Présentation du Dr. J.-A. Hertig sur le projet d'assainissement de la DIB et les impacts sur la qualité de l'air.
- Articles du Quotidien jurassien et de l'Impartial suite à la conférence de presse.
- Courrier de demande d'adhésion à la CI de M. Michel Lassue de Besançon du 2.03.07